



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 juillet 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le représentant de Rigaud, Yannick Sauvé, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, l'agent de soutien au développement social, Sébastien Legros et madame la directrice générale adjointe, Mylène Blais.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

15-07-08-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 34.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-07-08-02

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point 17.1 « Invitation au séminaire du patrimoine ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 INAUGURATION DE LA NOUVELLE EXPOSITION D'ALEJANDRO SENN

Monsieur le préfet présente la nouvelle exposition de la salle du conseil signée Alejandro Senn.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTES SOUMISES AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 JUILLET 2015 DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

15-07-08-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-07-08.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-07-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 DÉLÉGUÉE DE LA MRC AU COMITÉ DES PARTENAIRES DU PROJET D'INITIATIVE DE RÉSEAUTAGE COMMUNAUTAIRE (NPI - NETWORK PARTNERSHIP INITIATIVE) : NOMINATION

Monsieur Robert Grimaudo et monsieur Ed Prévost feront parvenir des candidatures potentielles au directeur général afin de combler le poste de délégué.

6.2.2 TABLE DE CONCERTATION - 5 MRC (ANCIENNEMENT DE LA CRÉ) : SUIVI

La MRC de Vaudreuil-Soulanges ne donnera pas suite à cette demande.

6.3 BÂTIMENT

6.3.1 APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le début de la construction du pôle civique est prévu pour le mois de novembre 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services professionnels d'une firme d'architectes pour la révision de l'étude préliminaire, la validation des concepts, la préparation d'estimations, les plans et devis, les documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT les critères et la grille d'évaluation présentés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 03 419;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-04

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'accepter** les critères et la grille d'évaluation présentés et **d'autoriser** l'administration de la MRC à aller en appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.3.2 APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le début de la construction du pôle civique est prévu pour le mois de novembre 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services professionnels d'une firme en ingénierie pour la conception des plans et devis, les documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT les critères et la grille d'évaluation présentés;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 03 419;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-05

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'accepter** les critères et la grille d'évaluation présentés et **d'autoriser** l'administration de la MRC à aller en appel d'offres public pour retenir les services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.3.3 PÔLE CIVIQUE ET STATIONNEMENT : SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit obtenir un permis de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de procéder à la construction du pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est entendue avec la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'acheter les cinquante (50) espaces de stationnement à mille dollars (1 000 \$) chacune;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-06

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à déposer la demande de permis et de défrayer les coûts demandés pour les espaces de stationnement;

que les sommes nécessaires soient affectées au surplus accumulé non-affecté.

Proposition adoptée.

6.3.4 ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DU SIÈGE SOCIAL : ENTÉRINEMENT

15-07-08-07

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'entériner** la résolution numéro 15-06-17-23 du conseil de la MRC du mois de juin concernant les travaux d'asphaltage du stationnement du siège social.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SAINT-EMMANUEL EST ET MONTÉE CHOISY : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau Saint-Emmanuel Est et Montée Choisy sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons les budgets nécessaires à la réalisation des travaux au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des :

- Cours d'eau Saint-Emmanuel Est (Bassin 6 : Coteau-du-Lac : 20,83 %, Les Cèdres : 63,04 %, Saint-Clet : 10,30 %, Saint-Lazare : 5,83 %);
- Cours d'eau Montée Choisy (Bassin 34 : Hudson : 18,85 %, Rigaud : 80,83 %, Vaudreuil-Dorion : 0,32 %).

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 ÉCOCENTRE SATELLITES : SUIVIS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 RÉACTION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AU PARC ALTA – RÉPONSE DE LA MRC : APPUI À LA MUNICIPALITÉ, À LA MRC ET ALTA

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin que la municipalité puisse se prononcer.

12.2.2 ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QU'UNE MUNICIPALITÉ DEVRA APPORTER À SES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 167-15-1 LE 3 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 167-15-1 « *modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)* »;

POUR CE MOTIF,

15-07-08-09

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'adopter** le document indiquant la nature des modifications que doivent apporter les municipalités à leur réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 167-15-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

12.3 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS DANS LE CADRE DU PROJET « CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC est un partenaire de Nature-Action Québec dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges s'étend sur 50 km, de Pointe-Fortune à L'Île-Perrot, et couvre plus de 18 200 ha de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance formant le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) de la part de la MRC pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la *Politique de l'arbre et des boisés* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-10

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la mise en œuvre du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges pour 2015-2016;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges octroie une contribution financière de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) pour la réalisation de ce projet;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer cette entente.

Proposition adoptée.

12.4 AVIS D'INTERVENTION DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) EN VERTU DE L'ARTICLE 151 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : AVIS DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention déposé le 19 juin 2015 par le ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention modifié et daté du 23 juin 2015 suite à la rencontre du 19 juin 2015 au bureau de la municipalité de Pointe-des-Cascades dans le cadre des travaux de sécurisation d'ouvrages divers dans le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que les travaux d'enrochement prévus sur les sites 2, 6 et 7 sont considérés comme des mesures temporaires;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux temporaires ne contreviennent pas au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-11

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **de signifier** au ministre la conformité des travaux temporaires, relatifs à la deuxième phase de sécurisation d'ouvrages divers dans le canal de Soulanges au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon les documents déposés les 19 et 23 juin 2015.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

12.4.1 CANAL DE SOULANGES : DEMANDE DE PLANIFICATION DURABLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la planification retenue au chapitre 8 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement 92 déterminant l'emplacement du Canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Canal de Soulanges est identifié au schéma d'aménagement révisé de la MRC comme étant le « site patrimonial le plus important de la MRC » ce qui implique que les diverses composantes doivent être restaurées, réparées ou reconstruites dans le respect de leur caractère original;

CONSIDÉRANT la *Politique culturelle dans la voie du développement durable* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges adoptée le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Canal de Soulanges appartient au ministère des Transports du Québec depuis 1965;

CONSIDÉRANT QUE le Canal de Soulanges et ses équipements sont identifiés comme étant un équipement régional par la MRC dont le « Petit Pouvoir » qui bénéficie d'un statut de classement en tant qu'immeuble patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QUE des travaux récurrents pour l'entretien et la sécurisation du Canal de Soulanges sont réalisés par le ministère des Transports du Québec sans vision durable et ayant comme conséquence une dégradation et une décrépitude constante de l'ouvrage et de ses équipements;

CONSIDÉRANT l'ampleur des sommes investies de façon non durable;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-12

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de signifier** de nouveau au ministre des Transports du Québec l'importance du Parc régional du Canal de Soulanges et ses abords pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de demander au ministère des Transports du Québec d'être consulté sur l'élaboration et le contenu d'une planification durable des travaux à effectuer;

de demander que le ministère des Transports dépose à la MRC cette planification durable, et de façon à collaborer à créer un équipement attrayant et fonctionnel mettant à profit ses caractéristiques naturelles et patrimoniales dans une vision de développement durable (économique, social, environnemental et culturel);

que copie conforme soit acheminée aux députées de Soulanges et de Vaudreuil, mesdames Lucie Charlebois et Marie-Claude Nichols, pour appui et suivi dans ce dossier.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 ARGUMENTAIRE DE LA GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Le document est déposé au conseil.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 INSTALLATION D'UNE BOÎTE « CROQUE-LIVRES » AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : AUTORISATION



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le projet « Croque-livres » consiste en un réseau de boîtes de partage de livres destinés aux enfants de 0 à 12 ans du Québec et vise à promouvoir le plaisir de la lecture chez les enfants et les familles;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation en petite enfance de Vaudreuil-Soulanges offre de fournir gratuitement à la MRC une boîte « Croque-livres » ainsi qu'un lot de livres de départ et qu'elle invite les municipalités intéressées à communiquer avec elle pour participer au projet;

CONSIDÉRANT QUE la boîte à livres sera installée au siège social de la MRC et pourra être décorée par les enfants des employés de la MRC en collaboration avec le service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un des objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit « renforcer la concertation et l'intervention partenariale entre les acteurs économiques, institutionnels et sociocommunautaires autour de l'objectif d'accroître la persévérance scolaire et la qualification des jeunes de Vaudreuil-Soulanges »;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'installation, de décoration et d'entretien de la boîte à livres sont estimés à cent cinquante dollars (150 \$) et que cette somme est disponible au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-13

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** l'installation et la mise en fonction d'une boîte « Croque-livres » au siège social de la MRC.

Proposition adoptée.

13.2.2 PROJET « PORTES HARMONIE » DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE COTEAU-DU-LAC : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'hébergement de Coteau-du-Lac est un établissement géré par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO) qui a pour mission d'offrir un milieu d'hébergement permanent pour les personnes en grande perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à offrir un milieu de vie apaisant et sécuritaire pour une clientèle vulnérable en camouflant les portes d'accès des unités réservées aux usagers ayant des symptômes comportementaux et psychologiques sévères de la démence;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra une collaboration entre une artiste ergothérapeute, les résidents, leur famille et le personnel du centre d'hébergement, et ce, dans le but d'apporter une image positive de ces unités et de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents et des employés;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux des objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit « l'accessibilité aux services offerts sur le territoire pour les populations les plus vulnérables » et « la bonification de l'offre de services de santé afin d'en assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité sur le territoire »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière serait versée en deux versements, soit 75 % suivant l'adoption de la résolution et 25 % après le dépôt d'un rapport final, incluant les éléments suivants :

- État des activités réalisées et des résultats obtenus et état des revenus et des dépenses par poste suivant les modalités décrites dans le formulaire de présentation du projet déposé à la MRC;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

CONSIDÉRANT le caractère innovant du projet, lequel touche le développement social et la culture, ainsi que son exportabilité potentielle dans d'autres centres d'hébergement publics ou privés de notre territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par les membres de la Table territoriale sur la Politique de développement social durable lors de sa rencontre du 18 juin 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-14

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'appuyer** le projet *Portes Harmonie* et **d'octroyer** la somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) pour sa réalisation.

Proposition adoptée.

13.2.3 PROPOSITION CRÉ CONCERNANT LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDSO)

Ce point est reporté au conseil du mois d'août.

13.2.4 PDSO : RÉPERTOIRE DE L'OFFRE DE TRANSPORT DE PERSONNES DANS VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur Sébastien Legros présente le répertoire de l'offre de transport dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges faisant suite à un projet mis de l'avant par le sous-comité en transport. Des copies papier de ce répertoire et la version électronique seront acheminées aux municipalités. Une version anglaise sera également disponible.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 PACTE FISCAL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INFORMATION

CONSIDÉRANT les négociations avec le gouvernement du Québec dans le dossier du renouvellement du Pacte fiscal;

CONSIDÉRANT les propositions présentées par la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

POUR CES MOTIFS,

15-07-08-15

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'appuyer** les propositions de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec et de transmettre cette résolution à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour suivi du dossier;

qu'une copie conforme de cette résolution soit transmise à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités et à madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1 INVITATION AU SÉMINAIRE DU PATRIMOINE.

Monsieur Jean-Yves Poirier lance une invitation pour le séminaire régional en patrimoine industriel : La valorisation du Canal de Soulanges et du « Petit Pouvoir » qui aura lieu le 19 août prochain, de 8 h 30 à 18 h 30 au Théâtre des Cascades.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Michelle Proulx citoyenne des Cèdres demande des informations sur le pôle logistique.

Monsieur le préfet mentionne que le maire de la municipalité des Cèdres a invité les citoyens et agriculteurs concernés de sa municipalité à une rencontre qui aura lieu le jeudi 9 juillet. La MRC et le CLD participeront également à cette rencontre. Il rappelle ensuite que le Pôle logistique est un projet du Gouvernement du Québec et non de la MRC et que nous ne connaissons toujours pas les terrains qui seront retenus pour ledit Pôle ni le moment où ils seront annoncés. Il ajoute qu'il y a une chose que nous voulons, c'est d'éviter qu'il y ait des expropriations sauvages. Il termine en mentionnant que, pour cette raison, nous demandons au gouvernement de nous laisser le temps de travailler avec les personnes touchées par le pôle logistique avant qu'il y ait un décret.

19. CLÔTURE OU AJOURNEMENT

15-07-08-16

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **que la séance soit levée à 20 h 2.**

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier